

AHMED MOHAMMED  
ABRO (39)

Mission Permanente  
De la République de Djibouti Auprès de  
L'office des Nations – Unies ET des autres  
Organisations Internationales à Genève



*Vérifier au prononcé*

**Conseil des Droits de l'Homme**  
23ème session EPU novembre 2015

Declaration de Djibouti à l'EPU Myanmar  
Conseil des Droits de l'Homme, le 02-11-2015

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation du Myanmar et la remercier pour la présentation

Djibouti prends note des Progrès réalisés dans l'application des recommandations acceptées par le gouvernement Myanmar dans le cadre de l'EPU précédente.

Mais nous sommes préoccupés par les violations graves et systématiques des droits de l'homme ainsi que les exactions commises en particulier contre les musulmans rohingya.

Dans le cadre de l'examen, la république de Djibouti souhaiterait faire les recommandations suivantes :

- lutter contre la stigmatisation, contre la terreur et le harcèlement des minorités en particulier les musulmans rohingya et ne pas laisser ces crimes impunis.
- prendre des mesures appropriées pour combattre le plus efficacement le nationalisme extrémiste
- ratifié la convention du statut de Rome de la cour pénal International
- lever les restrictions à la liberté de circulation et des ordonnances locales

Je vous remercie Monsieur le Président de votre attention